



## Dépannage plomberie en urgence

Par **tabara**, le **25/02/2016** à **20:18**

Le dimanche 21/02, la colonne d'évacuation des eaux usées de l'immeuble de mon studio s'est bouchée ; par conséquent les eaux usées et les excréments provenant des appartements du dessus de mon studio sont remontées dans les toilettes et le bac de la douche et ont inondé toute la salle d'eau.

J'ai dû demander une intervention en urgence d'un plombier , Atelier NESS, au téléphone il m'a fait un devis de 195 €. En arrivant le plombier a diagnostiqué que la colonne était bouchée et qu'il fallait faire intervenir en urgence le camion de haute pression. Il m'a fait un devis pour un montant de 1864€TTC me disant que la colonne serait débouchée au bout de 2h00 maximum et il m'a précisé que le syndic de l'immeuble allait me rembourser.

Vu la situation, j'ai accepté le devis et payé par carte bleue. Le camion d'un sous-traitant avec deux techniciens sont intervenus vers 21h30 mais aucun résultat vers 23h00. ils sont alors repartis en me laissant avec toute la saleté et les excréments dans mon studio. Le responsable du camion m'a dit qu'il reviendrait pour terminer le débouchage le lundi matin.

Le lundi matin j'ai appelé le syndic de l'immeuble en expliquant les faits de la veille et vu que Atelier NESS n'avait pas terminé le travail , ils ont fait intervenir le plombier du syndic qui lui a débouché la colonne.

Le plombier de l'Atelier NESS m'a appelé seulement vers 18h00 le lundi soir et m'a demandé s'ils pouvaient intervenir pour réaliser enfin l'opération. J'ai été étonné par son appel tardif que j' attendais le matin à 9h00 comme promis , son excuse étant qu'il était débordé par trop de demandes d'intervention . Je lui ai précisé que le travail avait été fait le matin même par le plombier du syndic vu que j'étais dans la même situation de dégâts que le dimanche soir avant son intervention.

Je dois ajouter que le plombier de l'Atelier NESS appelle toujours avec un numéro mobile masqué et que je n'avis aucun autre moyen pour le joindre sauf par le numéro de la société qui me disait qu'ils allaient faire suivre mon message à leur plombier.

Question : Que dois je faire pour récupérer cette somme versée , en totalité ou en partie, étant donné que le travail n'a pas été effectué selon leur engagement ?

merci pour votre réponse